

Les écarts de facturation — 23 lignes à Jules-Ferry, 4 règles testées sur 24 mois

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Rapprochement du fichier enfance/famille, des pointages et des tranches de quotient · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucune règle n'entre en service sans la signature de la responsable du service éducation** — et c'est précisément ce qui la rend opposable à une famille qui conteste son avis.

Les 23 écarts du groupe scolaire Jules-Ferry — 412 familles rapprochées

Nature de l'écart	Lignes	Ce qui s'est passé	Effet sur l'avis	Geste proposé
Attestation de quotient de plus de douze mois	9	L'attestation servant au calcul date de plus d'un an au jour de l'avis	6 familles sur 9 auraient changé de tranche	Courrier de demande d'attestation à jour, avis suspendu

Nature de l'écart	Lignes	Ce qui s'est passé	Effet sur l'avis	Geste proposé
Enfant pointé au repas sans réservation active	7	Pointage relevé le midi, aucune réservation enregistrée ce jour-là	Repas facturé au tarif majoré prévu à l'art. 4 du règlement	Vérification du motif avant application du tarif majoré
Avis adressé à une famille radiée	4	Radiation enregistrée à une date antérieure à la période facturée	Avis appelé à tort	Annulation de la ligne et courrier d'excuse préparé
Fratrie sans remise appliquée	3	Deux enfants inscrits ou plus, remise de l'art. 6 non portée à l'avis	Famille surfacturée	Régularisation sur l'avis suivant, mention explicite du motif
Total Jules-Ferry	23	—	214,80 € non appelés · 372,60 € appelés à tort	—

Les quatre règles écrites et passées sur 24 mois de pointages

Règle	Ce qu'elle dit, en français	Signalements / 24 mois	Confirmés	Part confirmée	Ce qu'elle laisse passer
A	Un avis calculé sur une attestation de quotient familial de plus de douze mois au jour de l'émission	104	98	94,2 %	6 attestations déposées au guichet et saisies en retard

Règle	Ce qu'elle dit, en français	Signalements / 24 mois	Confirmés	Part confirmée	Ce qu'elle laisse passer
B	Un enfant pointé présent au repas sans réservation active ce jour-là, hors repas d'urgence déclaré le matin même	62	55	88,7 %	7 pointages saisis par erreur sur une autre école
C	Un avis adressé à une famille dont la radiation est enregistrée à une date antérieure à la période	27	27	100 %	Rien sur la période
D	Une famille de deux enfants inscrits ou plus dont l'avis ne porte aucune remise de fratrie	18	17	94,4 %	1 garde alternée déclarée, où la remise ne s'applique pas
Les quatre ensemble	—	211	197	93,4 %	17 écarts sur 214 non couverts — 8,0 %

197 confirmés sur 24 mois, soit 98 par an — exactement le chiffre que le rapprochement avait sorti sur les 1 760 familles. Les deux calculs sont indépendants et ils tombent au même endroit : c'est le seul contrôle qui vaille sur une règle qu'on va signer. **Les 17 écarts que les quatre règles ne voient pas sont des changements de composition du foyer — naissance, séparation, majorité d'un aîné — non répercutés sur la tranche. Ils supposent une pièce que le service ne détient pas encore : ce sont les seuls qui exigent que la famille se manifeste, et je vous propose de les traiter par un rappel annuel plutôt que par une règle.**

La règle B — pourquoi c'est la version resserrée qui vous est soumise

Rédaction	Signalements / 24 mois	Confirmés	Part confirmée	Familles examinées pour rien
Première rédaction — tout pointage sans réservation	148	55	37,2 %	93
Version resserrée — hors repas d'urgence déclaré le matin même (art. 4 du règlement)	62	55	88,7 %	7
Ce que la version resserrée change	−86	les 55 vrais conservés	+51,5 points	86 familles épargnées

Le calendrier de mise en service — une règle par campagne

Ordre	Règle	Pourquoi celle-là d'abord	Charge d'examen à l'entrée
1	C — avis à une famille radiée	100 % confirmés : aucun temps d'examen perdu	environ 1 h

Ordre	Règle	Pourquoi celle-là d'abord	Charge d'examen à l'entrée
2	A — attestation de quotient de péréimée	Celle qui touche le plus de familles au portefeuille	environ 3 h
3	D — fratrie sans remise	Régularisation en faveur de la famille, donc sans conflit	environ 1 h
4	B — pointage sans réservation	La plus fine, à ouvrir quand les trois autres tournent	environ 2 h
Les quatre le même mois — déconseillé	—	41 signalements d'un coup, en pleine campagne d'inscription	environ 7 h

Le mandat — trois curseurs, écrit, plafonné, daté, retirable d'un mot

Curseur	Ce que l'agent exécute seul	Ce qui attend une signature	Retrait
Prudent	Rien — préparation seule	Chaque avis, chaque courrier, ligne à ligne	Sans objet
Intermédiaire	Les courriers de demande de pièce et les accusés de réception	Avis de facture, inscriptions, dérogations, radiations	D'un mot, effet à la seconde
Large	Les avis sans écart partent après validation groupée ; les lignes en vérification attendent	Inscriptions, affectations, dérogations, radiations, remises	D'un mot, effet à la seconde

Envoyer un avis, prononcer une inscription, accorder une dérogation ou radier un enfant sont des actes de la commune. Ce ne sont pas des actes que l'agent s'interdit — ce sont des actes qu'il exécute dès que le mandat est écrit : périmètre nommé, plafond chiffré, date de revue. Le curseur se déplace dans les deux sens, à tout moment, et le retrait est effectif à la seconde.

Règle mise en service (A / B / C / D) : _____ — validée par : _____ — le : _____

Curseur de mandat retenu (prudent / intermédiaire / large) : _____ — date de revue : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.